

# Connaissance des origines en matière de procréation impliquant la contribution d'un tiers :

de nouvelles règles en vigueur dès le **6 juin 2025**

- Avez-vous recours à un don de gamète (sperme ou ovule) pour la procréation de votre enfant?
- Avez-vous recours à une mère porteuse pour réaliser votre projet parental?
- Êtes-vous donneur ou donneuse de gamète (sperme ou ovule) ou mère porteuse?

Si la réponse à l'une de ces questions est oui, sachez que de nouvelles règles sont entrées en vigueur le **6 juin 2025**.

**Informez-vous :**

[Québec.ca/connaitresesorigines](https://quebec.ca/connaitresesorigines)

